



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Essonne

Question écrite n° 2984

Texte de la question

M Julien Dray attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'état de la rentrée scolaire dans les écoles maternelles de la ville de Fleury-Merogis. Sachant, d'une part, que la ville dispose de trois classes disponibles avec l'ensemble des moyens nécessaires à leur fonctionnement et, d'autre part, que quarante-cinq enfants nés en 1986 sont actuellement inscrits mais ne pourront être scolarisés si aucun poste n'est créé d'ici là pour les accueillir, il lui demande quelles mesures il entend prendre compte tenu de l'urgence de la situation.

Texte de la réponse

Reponse. - La scolarisation des enfants de deux ans constitue certes un objectif pour l'amélioration du système éducatif, à condition toutefois que d'autres priorités telles que l'accueil en maternelle des enfants plus âgés, l'amélioration des conditions de scolarisation, le remplacement, soient assurées. La scolarisation en maternelle a d'ailleurs progressé d'une façon générale, et chaque fois que cela est possible on assure l'accueil des plus jeunes. En tout état de cause on la favorisera dans les zones d'éducation prioritaire. Par ailleurs, c'est l'inspecteur d'academie directeur des services départementaux de l'éducation de l'Essonne qui apprécie les aménagements nécessaires en fonction des moyens dont il dispose et des priorités retenues. Toutes les mesures qui affectent les écoles maternelles de Fleury-Merogis relèvent donc de sa responsabilité.

Données clés

Auteur : [M. Dray Julien](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2984

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2633